AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_134-DE
Reçu le 05.08.2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :

MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_134
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27/06/2016

A la majorité (1 voix contre : M. ISSAGARRE), le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27/06/2016.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_135-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_135
Conseil Municipal : installation d'un conseiller municipal suite à démission

M. Benoît VÉRIGNON, élu de la liste majoritaire « Vivre Saint Paul » suite au scrutin du 29 mars 2014, a transmis sa démission de conseiller municipal par courrier, réceptionné en mairie le 23 juin 2016.

VU l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État.* » ;

VU l'article L 270 du Code Électoral qui précise que : « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » ;
M. François ROUX, suivant sur la liste, remplacera M. Benoit VERIGNON. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, est modifié.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_136-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_136
Commissions municipales : modification de la composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire informe que suite à l'installation de M. François ROUX en tant que conseiller municipal, il est proposé sa représentation en lieu et place de M. Benoît VÉRIGNON, conseiller municipal démissionnaire, au sein des instances suivantes :

- commission Urbanisme-Travaux : en tant que titulaire ;
- commission d'Appel d'offres : en tant que suppléant.

La composition des commissions sera modifiée en conséquence.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider la composition des commissions indiquées ci-dessus en y intégrant la représentation de M. François ROUX.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification de la composition des commissions municipales, comme indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_137-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premiert août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_137
Conseil municipal : création d'un 7e poste d'adjoint au Maire

M. le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2014 le conseil municipal a fixé à six (6) le nombre des adjoints municipaux.

Cependant, le Conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

M. le Maire propose donc de créer un septième poste d'adjoint et invite les membres du Conseil municipal à se prononcer.

Par conséquent,

VU la délibération du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

VU l'arrêté municipal du 17 mars 2016, donnant à M. Jean Pierre CAMILLA, 1er adjoint, délégation de fonction dans les domaines des travaux, de l'urbanisme, de la sécurité, des assurances, des finances et d'administration ;

VU l'arrêté municipal du 14 mars 2016 donnant à Mme Nadine GASTAUD, 2e adjoint, délégation de fonction dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme ;

VU l'arrêté municipal du 14 mars 2016 donnant à M Frank CHEVALIER, 3e adjoint, délégation de fonction dans le domaine des affaires sociales ;

VU l'arrêté municipal du 14 mars 2016 donnant à Mme Edith CAUVIN, 4e adjoint, délégation de fonction dans les domaines de la jeunesse et du sport;

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_137-DE
Reçu le 05/08/2016

VU l'arrêté municipal du 14 mars 2016 donnant à M Pascal STACCINI, 5e adjoint, délégation de fonction dans le domaine de la communication ;

VU l'arrêté municipal du 14 mars 2016 donnant à Mme Sophie CAPARROS-CHARENSOL, 6e adjoint, délégation de fonction dans les domaines des écoles et crèches;

VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre dépasse 30% de l'effectif légal du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'effectif du conseil municipal est de 27, il ne peut y avoir plus de 8 adjoints ;

CONSIDÉRANT qu'à tout moment, le Conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal ;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers à traiter et notamment dans les domaines de la politique municipale, des relations extérieures et affaires générales ;

Le Maire propose aux membres du Conseil :
- de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre des adjoints à sept (7).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création d'un poste de 7e adjoint municipal.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_138-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_138
Conseil municipal élection du 7e adjoint au Maire

M. le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil municipal du 29 mars 2014, le nombre des adjoints a été fixé à six (6). Compte tenu des dossiers à traiter, le Conseil municipal a décidé par délibération du 1er Août 2016, **à l'unanimité**, la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de ce 7e adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la candidat(e) ayant l'âge le plus élevé est élu(e) (art. L. 2122-4, L2122-7, L2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Appel à candidature : Mme Laurence HARTMANN s'est portée candidate,

Aussi, le Conseil municipal,

VU l'exposé de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

VU la délibération du 29 mars 2014 fixant à 6, le nombre des adjoints pour la commune de Saint Paul de Vence,

VU la délibération 1er Aout 2016 créant un poste d'adjoint supplémentaire pour la commune de Saint Paul de Vence,

Procède aux opérations de vote pour l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par les articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_138-DE
Reçu le 05/08/2016

VU les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	24
Bulletins blancs ou nuls :	**2**
Suffrages exprimés :	**22**

	Majorité absolue :	Nombre de voix obtenues :
Mme Laurence HARTMANN	**√**	**22**

Mme Laurence HARTMANN,

ayant obtenu la majorité absolue, est élue en qualité de 7e adjoint, à compter du 1er août 2016 et immédiatement installée dans ses fonctions d'adjointe au Maire. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, est modifié.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_139-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_139
Conseil municipal indemnité de fonction des élus

M. le Maire expose que par délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection du Maire et des adjoints, et par délibération du 10 avril 2014 les indemnités du Maire et des adjoints ont été fixées comme suit :

Maire	52.60 % de l'indice brut 1015
1er Adjoint	21 % de l'IB 1015
5 autres adjoints	18.40 % de l'IB 1015
4 conseillers délégués :	5.35 % de l'IB 1015

Conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces indemnités varient selon l'importance démographique de la commune. Pour Saint-Paul de Vence, l'enveloppe maximale susceptible d'être accordée au Maire et aux adjoints est composée comme suit :

Maire	taux maximal : 55 % de l'IB 1015
Adjoints	taux maximal : 22 % de l'IB 1015

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_139-DE
Reçu le 05/08/2016

Le Maire propose au Conseil municipal :

- d'attribuer, dans les mêmes conditions, une indemnité de fonction au 7e adjoint élu et installé le 1er août 2016
- d'adopter le taux maximal prévu par le CGCT et de retenir la répartition individuelle suivante de ces indemnités :

Maire	52.60 % de l'IB 1015
1er Adjoint	21 % de l'IB 1015
6 autres adjoints	18.40 % de l'IB 1015
3 conseillers délégués :	5.35 % de l'IB 1015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23 ;

VU l'article L 2123-23 Code Général des Collectivités Territoriales fixant les taux maximum de référence des indemnités de fonction allouées au Maire ;

VU les articles L2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le taux maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

VU la délibération du 10 avril 2014 fixant le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints ;

CONSIDÉRANT que la commune compte 3575 habitants ;

Le Maire :

- propose au Conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction du 7e adjoint à 18.4% de l'indice brut 1015 de la fonction publique, avec prise d'effet au 1er août 2016 ;
- précise que le montant des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Délégués ne dépasse pas le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints dans les communes de 3500 à 10000 habitants ;
- dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au chapitre et à l'article prévu à cet effet ;
- demande au Conseil municipal de valider le nouveau tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal de Saint Paul de Vence à compter du 1er Août 2016, établi comme suit :

Maire	M. Joseph LE CHAPELAIN	52.60 % de l'IB 1015
1er Adjoint	M. Jean Pierre CAMILLA	21 % de l'IB 1015
2e adjoint	Mme Nadine GASTAUD	18.4% de l'IB 1015
3e adjoint	M. Frank CHEVALIER	18.4% de l'IB 1015
4e adjoint	Mme Edith CAUVIN	18.4% de l'IB 1015
5e adjoint	M. Pascal STACCINI	18.4% de l'IB 1015
6e adjoint	Mme Sophie CAPARROS CHARENSOL	18.4% de l'IB 1015
7e adjoint	Mme Laurence HARTMANN	18.4% de l'IB 1015
Conseiller délégué aux Finances	M. Jean Michel DELORD	5.35 % de l'IB 1015
Conseiller délégué aux Associations	Mme Eliane VINCENT	5.35 % de l'IB 1015
Conseiller délégué à la Sécurité	M. Patrick SOUMBOU	5.35 % de l'IB 1015

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_139-DE
Reçu le 05/08/2016

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal telles qu'établies dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_140-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_140
Cession amiable d'une parcelle de terrain

Le Maire informe les membres du Conseil que le projet de sécurisation du carrefour du chemin de la Calada avec la route des Serres nécessite un élargissement de la zone nord du rond-point. Or M. François ROUX, par courrier en date du 12 juillet 2016, cède à la commune, à un euro symbolique, une bande de ce terrain de 110 m² faisant partie de sa propriété située chemin du Pilon et cadastrée AT 55, à proximité du rond-point concerné.

Par conséquent, le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à acquérir cette parcelle à un euro symbolique, et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Il est précisé que la commune prend à sa charge les frais de notaire et du géomètre.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la cession amiable telle que précitée.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_141-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_141
Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2016 et de la dotation cantonale d'aménagement 2016 : sécurisation du carrefour chemin de la Calada et route des Serres

Le Maire informe les membres du Conseil que le carrefour du chemin de la Calada et la route des Serres est étroit et sans visibilité. Par conséquent, la commune souhaite mieux le sécuriser en l'élargissant et en augmentant sa visibilité.

M. François Roux, propriétaire d'une maison longeant cette zone au nord, cède à la commune, contre un euro symbolique, une bande de terrain de 110 m² permettant l'élargissement du carrefour. Le Conseil municipal a approuvé cette cession par délibération en date du 1er août 2016.

Le talus étant étendu et haut, il est nécessaire de réaliser un mur pour soutenir les terres.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été réalisée par les Services Techniques avec une estimation du coût. Un relevé topographique de la zone et de ses abords a également été réalisé. Une consultation est en cours pour retenir un Bureau d'étude.

Enfin, il sera nécessaire de faire des sondages géologiques pour établir les caractéristiques techniques de l'ouvrage à réaliser.

Les travaux sont estimés à 150 635 € TTC. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Dotation Amendes de police 2016 (30% du montant global) = 45 190,5 € ;
- Dotation Cantonale d'Aménagement 2016 (50% du montant global) = 75 317,5 € ;
- Part communale = 30 127 € ;

Soit un total de : 150 635 € TTC.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_141-DE
Reçu le 05/08/2016

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à demander ces deux subventions au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

A la majorité (**1 abstention** : M. ISSAGARRE) le Conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions dans le cadre de la sécurisation du carrefour chemin de la Calada / route des Serres, dans les conditions précitées et à signer tout document nécessaire dans la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_142-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_142
Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2016 et de la dotation cantonale d'aménagement 2016 : sécurisation et aménagement le long du chemin du Pilon

Le Maire informe les membres du Conseil qu'Il n'y a pas d'accès piéton sur la partie ouest de la commune. Or il est nécessaire de pouvoir accéder à pied au village à partir de la limite d'agglomération ouest de manière sécurisée considérant le flux important de piétons passant à cet endroit.

Par conséquent, le Conseil Départemental et la commune de Saint-Paul de Vence ont le projet d'aménager une zone « 30 km/h » pour créer deux passages protégés permettant de traverser les deux voiries. Le Maire rappelle que plusieurs accidents graves se sont produits dans cette zone.

Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton qui traversera la RD7* et la RD7d** (dites *route de la Colle** et *chemin du Pilon***) et qui longera le chemin du Pilon pour rejoindre le trottoir de la route des Serres (longeant le Groupe scolaire). Annexes joints.

Les travaux à la charge du Conseil départemental sont principalement, des signalisations verticale et horizontale, des ralentisseurs avec leurs îlots, des enrobés, ainsi que les aménagements associés.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_142-DE
Reçu le 05/08/2016

Il reste à la charge de la commune des travaux dont le montant global est estimé à 56 000 € HT et consistent en :

1) **chemin du Pilon, entre les deux routes départementales**
   Aménagement d'une liaison piétonne entre les 2 voies départementales comprenant :
   - La création d'une canalisation pluviale d'un montant estimé à 10.000 € H.T.
   - Le revêtement par enrobé ou béton désactivé d'un montant estimé à 30 000 € H.T.

2) **chemin du Pilon**
   Prolongement du réseau d'éclairage public sur environ 120 m pour sécuriser les cheminements
   Estimation : 16.000 € H.T.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

- Dotation Amendes de police 2016 (30% du montant global) = 16 800 € ;
- Dotation Cantonale d'Aménagement 2016 (50% du montant global) = 28 000 € ;
- Part communale = 11 200 € ;

Soit un total de 56 000 € HT.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à demander ces deux subventions au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

A la majorité (**1 abstention** : M. ISSAGARRE) le Conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions dans le cadre de la sécurisation et des aménagements le long du chemin du Pilon, dans les conditions précitées et à signer tout document nécessaire dans la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_142-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage : 26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :

MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_142
Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2016 et de la dotation cantonale d'aménagement 2016 : sécurisation et aménagement le long du chemin du Pilon

Le Maire informe les membres du Conseil qu'Il n'y a pas d'accès piéton sur la partie ouest de la commune. Or il est nécessaire de pouvoir accéder à pied au village à partir de la limite d'agglomération ouest de manière sécurisée considérant le flux important de piétons passant à cet endroit.

Par conséquent, le Conseil Départemental et la commune de Saint-Paul de Vence ont le projet d'aménager une zone « 30 km/h » pour créer deux passages protégés permettant de traverser les deux voiries. Le Maire rappelle que plusieurs accidents graves se sont produits dans cette zone.

Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton qui traversera la RD7* et la RD7d** (dites *route de la Colle** et *chemin du Pilon***) et qui longera le chemin du Pilon pour rejoindre le trottoir de la route des Serres (longeant le Groupe scolaire). Annexes joints.

Les travaux à la charge du Conseil départemental sont principalement, des signalisations verticale et horizontale, des ralentisseurs avec leurs îlots, des enrobés, ainsi que les aménagements associés.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_142-DE
Reçu le 05/08/2016

Il reste à la charge de la commune des travaux dont le montant global est estimé à 56 000 € HT et consistent en :

1) **chemin du Pilon, entre les deux routes départementales**
   Aménagement d'une liaison piétonne entre les 2 voies départementales comprenant :
   - La création d'une canalisation pluviale d'un montant estimé à 10.000 € H.T.
   - Le revêtement par enrobé ou béton désactivé d'un montant estimé à 30 000 € H.T.

2) **chemin du Pilon**
   Prolongement du réseau d'éclairage public sur environ 120 m pour sécuriser les cheminements
   Estimation : 16.000 € H.T.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

- Dotation Amendes de police 2016 (30% du montant global) = 16 800 € ;
- Dotation Cantonale d'Aménagement 2016 (50% du montant global) = 28 000 € ;
- Part communale = 11 200 € ;

Soit un total de 56 000 € HT.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à demander ces deux subventions au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

A la majorité (**1 abstention** : M. ISSAGARRE) le Conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions dans le cadre de la sécurisation et des aménagements le long du chemin du Pilon, dans les conditions précitées et à signer tout document nécessaire dans la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_143-DE
Reçu le 15/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_143
Lancement d'une Délégation de Service public simplifiée pour la gestion du SPANC

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que :

- par délibérations en date du 04 mai 2009 et du 09 novembre 2009 le principe d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été instauré au sein de la commune de Saint-Paul de Vence, et sa gestion confiée à un délégataire de service public ;

- par délibération en date du 02 mai 2011, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation du SPANC à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA EAU). Le contrat initial est arrivé à son terme le 31 décembre 2012 et un avenant à ce contrat de délégation l'a prolongé d'une année.
- Depuis le 1er janvier 2014, VEOLIA n'a plus souhaité prolonger cette Délégation de Service Public, préférant un contrat de services permettant de pratiquer librement les tarifs pour effectuer les contrôles nécessaires. Cette solution ne convenait pas à la commune car celle-ci devait recouvrer elle-même le prix des prestations de VEOLIA auprès des usagers.

La mission du SPANC étant légalement obligatoire au sein de la commune de Saint-Paul de Vence, il est donc nécessaire de continuer à offrir ce service aux administrés concernés. En outre, depuis la loi d'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) et l'augmentation sensible des demandes d'autorisations d'urbanisme, l'activité de contrôle des fosses septiques a fortement augmenté.

Par conséquent, la nécessité de mettre en concurrence les entreprises qualifiées pour gérer le SPANC s'impose à nouveau. Par ailleurs, le contenu du SPANC se présente sous forme d'un règlement dont un projet a été adressé à tous les élus.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_143-DE
Reçu le 05/08/2016

Le Maire demande donc aux membres du Conseil :

- de l'autoriser à lancer une **procédure simplifiée restreinte de délégation de service public**, pour le choix d'un délégataire dont la mission est d'effectuer les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif situés sur le territoire de la Commune de Saint-Paul de Vence, conformément aux dispositions législatives et réglementaires instituant le SPANC ;
- d'approuver le projet de Règlement du SPANC.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- autorisent le Maire à lancer la procédure simplifiée de délégation de service public dans le cadre du SPANC
- approuvent le projet de Règlement du SPANC

dans les conditions précitées.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_144-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_144
VEOLIA EAU : bilan d'activité eau potable 2015

Le Maire rappelle aux membres du conseil :

Le délégataire est VEOLIA EAU.

Dans le cadre de notre contrat, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs ;
- Le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

En conformité avec la loi du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations des services publics et avec celle du 2 février 1995 relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau le Conseil Municipal doit être informé du prix et de la qualité du service par le délégataire (le rapport complet peut être consulté à la direction générale des services ou au bureau du service technique).

Le Maire informe les membres du conseil que les principales données pour 2015 sont :

- 2084 habitants desservis ;
- 1321 abonnés (1304 en 2014, 1272 en 2013) ;
- 1281 branchements ;
- 2 réservoirs d'une capacité totale de 1300 m3 ;
- 36 km de longueur de réseau.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_144-DE
Reçu le 05/08/2016

Les faits marquants en 2015 :

- 7 branchements ont été renouvelés ;
- 10 branchements neufs ont été posés ;
- 16 réparations de fuites ont été effectuées ;
- Le volume total consommé est de 440 673 m3 (396 783 m3 en 2014 et 391 981m3 en 2013) ;
- Le rendement du réseau est de 89.1 % (91.6 % en 2014 et 92 % en 2013) ;
- La qualité de l'eau est de 100 % du taux de conformité microbiologique et physico-chimique.

Le prix de l'eau au m3 s'élève à 2.11 € TTC au 1er janvier 2016 (2.11 € TTC au 1er janvier 2015).
Le prix de l'eau au m3 se répartit de la façon suivante :

- Part du délégataire : 43 %
- Part communale : 34 %
- Taxes pour organismes publics et TVA : 23 %

La part communale est utilisée pour le remboursement des emprunts contractés pour rembourser les investissements réalisés sur le réseau communal d'eau potable et sur le réseau d'assainissement.

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan d'activité 2015 de VEOLIA EAU relatif à l'eau potable présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_145-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_145
VEOLIA EAU : bilan activité assainissement 2015

Le Maire rappelle aux membres du conseil :

Le délégataire est VEOLIA EAU.

Dans le cadre de notre contrat, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- L'exploitation du réseau
- La gestion de la clientèle ;
- Les travaux de raccordement sur le réseau communal.

En conformité avec la loi du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations des services publics et avec celle du 2 février 1995 relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau le Conseil Municipal doit être informé du prix et de la qualité du service par le délégataire (le rapport complet peut être consulté à la direction générale des services ou au bureau du service technique).

Le Maire informe que les principales données pour 2015 sont :

- 3593 habitants desservis (3593 en 2014 et 3545 en 2013) ;
- 1312 abonnés (1288 en 2014 et 1278 en 2013) ;
- 16 km de longueur de réseau.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_145-DE
Reçu le 05/08/2016

Les canalisations neuves installées en 2015 :

Réseau	Rue	N° Voie	Type	Matériau	diamètre
EU-GRAVITAIRE	chemin Fontaine de la Source			PVC	160
EU-GRAVITAIRE	chemin des Gardettes sine	249bis	Brt+tab	PVC	160
EU-GRAVITAIRE	chemin des Gardettes	159	Brt+tab	PVC	160
EU-GRAVITAIRE	route de la Colle	618	Brt+tab	PVC	160
EU-GRAVITAIRE	chemin du Cercle	60	Brt+tab	PVC	160

Les faits marquants en 2015 :

Une inspection vidéo des branchements a été réalisée par la société ACBTP en avril 2015 et le recensement des branchements a été réalisé en mars 2015. Les correctifs urgents ont été réalisés avant l'été, les modifications moins urgentes ont été programmées pour l'année 2016.

Adresse	Nature	Linéaire inspecté	Remarque	Mesure à prendre
37 rue Grande	Branchement	0,4	Bon	Néant
37 rue Grande	Branchement	3,7	Bon	Néant
65 rue grande	Branchement	0,9	Bon	Néant
65 rue grande	Collecteur	3,1	Bon	Néant
Angle imp st Jean / Rte des Blaquières	Branchement	2,2	Raccordement au RV 2 non étanche	Etancher le raccord
Place de l'hospice	Branchement	9,9	Raccordement peut soigné mais étanche	Faire enduit propre
122 Fontaine de la Source	Branchement	2,5	Bon	Néant
257 imp des Orangers	Branchement	5	Tampon manquant dans cheminée eaux claires	Poser tampon sur siphoïde // remplacer tampon selon préconisation mairie
255 imp des Orangers	Branchement	3,5	Tampon cadre mal fixé	Refaire fixation du cadre tampon // utiliser un tampon adapté selon préconisations mairie
1030 ch du cercle	Branchement	15,5	Raccordemnt au collecteur défectueux	Refaire le raccord // remplacer tampon du regard selon préconisation mairie

A la suite du curage et de l'inspection télévisuelle du chemin du pilon, il a été constaté la présence d'un réseau vétuste et non étanche. Une proposition de réhabilitation structurante a été remise à la collectivité. Dans l'attente de la réalisation du chantier et pour éviter l'obstruction du réseau, un branchement a été réalisé permettant la mise en place de chasses sur le réseau.

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan d'activité 2015 de VEOLIA EAU relatif à l'assainissement présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_145-DE
Reçu le 05/08/2016

Joseph LE CHAPELAIN

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_146-DE
Reçu le 05/08/2016

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	19
votants	24

Date de convocation et d'affichage :
26/07/2016

Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal de Saint-Paul de Vence

L'an deux mil seize, le lundi premier août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents :
MM. LE CHAPELAIN Joseph, BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, CHRIST Véronique, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline HOUZE Catherine

Assistait à la séance : **Mme BRAY Lydie**

Procurations / Absents excusés :

M. CHEVALIER Frank	**donne procuration à**	**Mme VINCENT Eliane**
M. BOUKADIDA Fethi	**donne procuration à**	**M. VADO Alain**
Mme GASTAUD Nadine	**donne procuration à**	**Mme HARTMANN Laurence**
M. STACCINI Pascal	**donne procuration à**	**M. LE CHAPELAIN Joseph**
Mme GUIGONNET Nadine	**donne procuration à**	**M. CAMILLA Jean-Pierre**

Etaient absents : **M. TERREMATTE David, M. ROUX François, Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée**

Mme HARTMANN Laurence été élue secrétaire de séance.

Délibération N°01.08.2016_146
Fixation des nouveaux tarifs de stationnement des bus de tourisme

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que :

- par délibération en date du 28 mars 1994, le Conseil municipal a institué une régie de recettes pour le recouvrement des droits de stationnement des bus de touristes sur le territoire de la commune ;
- par arrêté municipal en date du 11 mars 2004, le tarif de stationnement des bus de tourisme était fixé à 25 €
- par délibération en date du 18 juillet 2005, le montant de l'encaisse de cette régie était fixé à 7 500 €.
- par délibération en date du 10 octobre 2005, le Conseil municipal a fixé le tarif de stationnement des bus à 50 € afin d'inciter les autocaristes à augmenter sensiblement la durée pendant laquelle les touristes visitent le village et a instauré un tarif préférentiel, fixé à 40 € par stationnement dont bénéficient les compagnies de transport qui utilisent le parking au minimum 5 fois par mois, en moyenne sur une année.
- et enfin, par délibération en date du 31 mars 2008, le montant de l'encaisse est passé à 12 000 €, reflétant ainsi l'augmentation des visites touristiques par les autocaristes.

Ainsi, depuis le 10 octobre 2005, le tarif de stationnement des bus de tourisme est inchangé.

AR PREFECTURE
006-210601282-20160801-CM20160801_146-DE
Reçu le 05/08/2016

Par conséquent, le Maire propose aux membres du Conseil municipal de :

- fixer le nouveau tarif de stationnement des bus de tourisme à **70€ à compter du 1er janvier 2017**
- réévaluer le tarif réduit dans la même proportion que le tarif normal, et de le fixer à **60€ à compter du 1er janvier 2017**
- l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier

A la majorité (3 abstentions : Mme COLLET et HOUZÉ, M. BURGER), les membres du Conseil municipal approuvent le projet de fixation des tarifs de stationnement des bus de tourisme dans les conditions précitées.

Fait et délibéré en mairie les *jour, mois et an* que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

Le Maire de Saint-Paul de Vence,

Joseph LE CHAPELAIN